

copie de décision judiciaire

Par **DD**, le **10/08/2006** à **17:56**

Bonjour à tous,

j'aimerais savoir comment obtenir la copie d'une décision judiciaire en correctionnel et en assises. Il me semble qu'il faut s'adresser au greffe de la juridiction. Mais que faut-il fournir comme informations? De plus, est-ce que tout citoyen a le droit de faire une telle demande? Doit-on justifier notre demande?

Merci pour vos réponses !